

	DEMANDE DE DÉROGATION
<b>POUR</b>	LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT *
	X LA DESTRUCTION *
	LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *
DE SPÉCI	MENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES
* cocher la	case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées						
	de l'environnen	tent portant sur des especes de faune et de note sauvages protegees				
A. VOTRE IDENTITÉ  Nom et Prénom :						
ou Dénomination (pour les personnes mo	rales) · RT	E and the second se				
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant)	LEONA	RD Isabelle				
Adresse · N° 82 Rue Chemin des courses BP 13731						
Nom et Prénom :  ou Dénomination (pour les personnes morales) : RTE  Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : LEONARD Isabelle  Adresse : N° 82 Rue Chemin des courses BP 13731  Commune TOULOUSE						
Code postal 31037						
Code postal 31037 Nature des activités : Gestionnaire de réseaux électriques						
Cogleté anonyma						
Qualification : Société anonyme						
B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCE						
Nom scientifique	Quantité	Description (1)				
Nom commun						
Divers espèces de reptiles		La destruction d'individus lors de la ph	iase			
et d'amphibiens (papier libre		chantier est potentielle pour chacune d	es			
B2	W. Calaba	espèces animales listées dans le papier	libre.			
		Pour l'ensemble des espèces listées, le				
		de destruction d'individu(s) est estimé				
B3		comme très faible.				
		Au regard de ce risque, la demande de				
B4		dérogation pour ces espèces vise avant	tout			
B4		à sécuriser juridiquement le porteur				
		de projet				
B5			i Ball Co			
(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers						
C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉI	RATION *	等40.000 (ABB)				
Protection de la faune ou de la flore		Prévention de dommages aux cultures				
Sauvetage de spécimens		Prévention de dommages aux forêts				
Conservation des habitats		Prévention de dommages aux eaux Prévention de dommages à la propriété				
Inventaire de population		Protection de la santé publique				
Etude écoéthologique  Etude génétique ou biométrique		Protection de la sante publique  Protection de la sécurité publique				
Etude scientifique autre		Motif d'intérêt public majeur	X			
Prévention de dommages à l'élevage		Détention en petites quantités				
Prévention de dommages aux pêcheri	ies 🗆	Autres				
Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou						
Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale Création d'une liaison souterraine électrique pour relier un nouveau poste électrique						
Suite sur papier libre sur les communes de	e Dax et S	aint-Paul-les-Dax	381 S. A. G. A. C. (1987)			
D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET	LES TECHN	IQUES DE L'OPÉRATION				
(renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)						
DI. CAPTURE OU ENLÉVEMENT		1。2015年2月2日 - 東京教育 - 1、1250年2月				
Capture définitive  Préciser la destination des animaux capturés :						
Capture temporaire □ avec relâcher sur place □ avec relâcher différé □						
S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :						

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâch	er :				
Capture manuelle □ Capture au filet □					
	ser :				
	341				
Utilisation de sources lumineuses  Préciser :					
Utilisation d'emissions sonores 🔲 Préciser :					
Modalités de marquage des animaux (description et justification	on):				
Suite sur papier libre D2. DESTRUCTION *					
(2) (1) (2) (2) (3) (3) (4) (4) (4) (5) (5) (5) (5) (5) (5) (5) (6) (6) (6) (6) (6) (6) (6) (6) (6) (6					
Destruction des œufs ☐ Préciser :					
Par pièges létaux  Préciser :					
Par capture et euthanasie Préciser:					
Par armes de chasse ☐ Préciser	ossible d'individus lors des travaux.				
Autres moyens de destruction   Préciser: L'estruction.	cossible d'individus lors des travaux.				
Suite sur papier libre					
D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *					
Utilisation d'animaux domestiques   Préciser :					
Utilisation de sources lumineuses					
Utilisation d'émissions sonores   Préciser :					
Utilisation de moyens pyrotechniques					
Utilisation d'armes de tir					
Othisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle	☐ Préciser :				
Suite sur papier libre					
Formation initials on historia enimals Personnes	CHARGÉES DE L'OPÉRATION * adrement et suivi de chantier par un écologue.				
Formation continue en biologie animale Préciser:	unichicit et suivi de chantier par un ecologue.				
F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRA	TION 2022				
ou la data :	ore 2022				
G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION	医里耳氏 医多种种种 医线传播性 医动物				
Régions administratives : Nouvelle-Aquitaine					
Départements : Landes Cantons : Dax					
Communes: Dax et Saint-Paul-les-Dax					
H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELI	ES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN				
DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSEI					
	desures de protection réglementaires				
Renforcement des populations de l'espèce \( \square \)	fesures contractuelles de gestion de l'espace				
riccisci eventuenement a i aide de cartes ou de pians les mest					
l de l'espèce concernée ·V oir le détail des mesures dans le papie	ures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population				
adaptation de la période de travaux ; mises en défens des zones	r libre : prise en compte des enjeux dans la définition du projet ;				
de l'espèce concernée : Voir le détait des mesures dans le papie adaptation de la période de travaux ; mises en défens des zones écologue, icontrôle avant	r libre : prise en compte des enjeux dans la définition du projet ;				
adaptation de la période de travaux ; mises en défens des zones Écologue, contrôle avant	r libre : prise en compte des enjeux dans la définition du projet ; sensibles ; encadrement et suivi de chantier par un écologue				
adaptation de la période de travaux ; mises en défens des zones écologue, contrôle avant  L. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'	r libre : prise en compte des enjeux dans la définition du projet ; sensibles ; encadrement et suivi de chantier par un écologue  OPÉRATION				
adaptation de la période de travaux ; mises en défens des zones écologue, contrôle avant	r libre : prise en compte des enjeux dans la définition du projet ; sensibles ; encadrement et suivi de chantier par un écologue  OPÉRATION				
adaptation de la période de travaux; mises en défens des zones écologye, contrôle avant  1. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L' Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu):	r libre : prise en compte des enjeux dans la définition du projet ; sensibles ; encadrement et suivi de chantier par un écologue  OPÉRATION				
adaptation de la période de travaux; mises en défens des zones écologye, contrôle avant  1. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L' Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu):	r libre : prise en compte des enjeux dans la définition du projet ; sensibles ; encadrement et suivi de chantier par un écologue  OPÉRATION				
adaptation de la période de travaux ; mises en défens des zones écologue, contrôle avant  L. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'	r libre : prise en compte des enjeux dans la définition du projet ; sensibles ; encadrement et suivi de chantier par un écologue  OPÉRATION				
adaptation de la période de travaux; mises en défens des zones écologye, contrôle avant  I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L' Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu):	r libre : prise en compte des enjeux dans la définition du projet ; sensibles ; encadrement et suivi de chantier par un écologue  OPÉRATION				
adaptation de la période de travaux; mises en défens des zones écologye, contrôle avant  1. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L' Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu):  Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : l zones sensibles avant le démarrage du chantie  * cocher les cases correspondantes	OPÉRATION  Des écologues veilleront à la délimitation des er et au suivi du respect des mesures.				
adaptation de la période de travaux; mises en défens des zones écologue, contrôle avant  I. COMMENT SERA ÉTABLILE COMPTE RENDU DE L' Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu):  Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : l' zones sensibles avant le démarrage du chantie  * cocher les cases correspondantes  La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux	OPERATION  Des écologues veilleront à la délimitation des er et au suivi du respect des mesures.  Fait à				
adaptation de la période de travaux; mises en défens des zones écologue, contrôle avant  1. COMMENT SERA ÉTABLILE COMPTE RENDU DE L' Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu):  Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : l zones sensibles avant le démarrage du chantie  * cocher les cases correspondantes	OPÉRATION  Des écologues veilleront à la délimitation des er et au suivi du respect des mesures.				